

Une exception en danger

Petit état des lieux de l'exploitation cinématographique de proximité

Les salles de cinéma de proximité, indépendantes des grands circuits, souvent classées Art et Essai, comme celle que vous fréquentez, subissent actuellement une crise.

Petit historique

La chaîne de la production à l'exploitation d'un film telle qu'elle a été forgée en France après-guerre a permis de tisser un réseau de salles de proximité unique au monde, qui participe incontestablement à la diversité de la culture française et mondiale. Elle bénéficie de l'aide du Centre National de la Cinématographie et de son outil efficace, le Fonds de soutien, enveloppe alimentée par une taxe prélevée sur chaque ticket.

Avec une production annuelle de 200 films, un parc de cinémas de plus de 2000 établissements répartis sur tout le territoire, souvent soutenus par des associations de bénévoles et des municipalités, et une fréquentation annuelle supérieure à 170 millions d'entrées, le cinéma français est perçu, à juste titre, comme un modèle par nos voisins européens.

Ce modèle repose sur quatre principes essentiels :

- *l'exception culturelle qui légitime l'intervention des pouvoirs publics de la production à la diffusion d'un film ;*
- *la solidarité entre tous les acteurs du secteur, à travers le système du Fonds de soutien ;*
- *la défense du cinéma comme outil culturel d'aménagement du territoire et de cohésion sociale ;*
- *enfin l'éducation au cinéma, la recherche de nouveaux talents, qui légitiment l'action culturelle de terrain.*

En résumé, cette **politique volontariste**, menée avec efficacité depuis plusieurs décennies, est basée sur **l'intérêt général du public et des œuvres**.

Quelques repères chiffrés :

Aujourd'hui, parmi les 2006 cinémas de France :

- 707 sont gérés par une association (35% du parc tout de même) qui totalisent 6,1% des recettes.
- 370 sont des cinémas municipaux (18% des lieux) qui totalisent 1,9% des recettes.

Ce **véritable maillage culturel est énorme par sa densité** (53% des sites, 1 000 cinémas sur tout le territoire) **mais est extrêmement minoritaire par son importance économique** (8% du marché).

La raison en est simple : ces salles sont situées là où le privé n'a pas voulu s'installer, il y a plusieurs années, les zones rurales et les petites et moyennes villes et les banlieues.

Le travail effectué sur le terrain par les salles de proximité est de l'ordre :

- **de l'action culturelle**, grâce à la diversité des films proposés et les animations mises en place, notamment les festivals et autres moments de rencontres et d'échanges avec les créateurs ;
- **de l'aménagement du territoire** par la présence de ces salles sur des quartiers sensibles ou des zones rurales, ouvertes tous les jours et tous les soirs au public ;
- **de l'éducation**, grâce au travail effectué auprès des jeunes via les dispositifs scolaires et la carte M'RA (dispositif mis en place par la Région Rhône-Alpes qui facilite financièrement l'accès aux cinémas de proximité pour les lycéens) notamment, et grâce aux débats organisés régulièrement sur des sujets de société.

Aujourd'hui, nos cinémas sont confrontés à des difficultés multiples et croisées de trois ordres :

- **la remise en cause de l'intervention publique ;**

Depuis quelques mois, les grands groupes de l'exploitation, UGC en tête, mènent une campagne juridique et médiatique à l'encontre de nouveaux projets de salles d'initiatives municipales (Le Méliès à Montreuil) ou privés (Comoedia à Lyon). Le prétexte de ces attaques est la concurrence déloyale que constitueraient les subventions que reçoivent ces établissements pour s'installer, s'agrandir...

Or, via le Fonds de soutien automatique et sélectif, via les primes Art et Essai, via l'aide au tirage des copies, via l'aide sélective à la distribution, via l'avance sur recettes, c'est bien **tout le secteur de l'industrie cinématographique qui est subventionné.**

Au nom de la libre concurrence, on pourrait par exemple supprimer l'avance sur recettes qui aide la production de certains films... En poussant un peu, on le voit très vite, **la remise en cause des principes fondateurs du système du cinéma français est très dangereuse.**

La guerre qui vient d'être déclarée par les grands groupes de l'exploitation, UGC en tête, avec un assentiment tacite de la Fédération des Cinémas Français ainsi qu'une intervention assez réservée des pouvoirs publics et des distributeurs, est tout simplement la remise en cause d'un système qui a pourtant fait ses preuves. Si, au nom de la libre concurrence, la règle de l'exception culturelle est remise en question pour l'exploitation cinématographique de proximité, alors c'est un millier de lieux cinématographiques, ouverts tous les jours, dans 1 000 communes de France, qui sont menacés.

- **la remise en cause de notre travail de programmation et la question sous-jacente du numérique ;**

Le parc des salles a été élargi massivement : 146 multiplexes construits en 12 ans (soit 7% des lieux) réalisent 55% des recettes. Les opérateurs ont investi dans des lieux tout spécialement dédiés au jeunes (avec confiseries, jeux vidéo...). Or la part de ce public est en baisse depuis 25 ans (50% de baisse). Face à un vieillissement caractérisé du public (qui préfère sa salle de proximité plus proche de ses attentes en termes d'accueil, de taille et de convivialité) et face à une fréquentation en deçà de leurs attentes, les multiplexes cherchent à conquérir de nouveaux publics qu'ils cherchent dans les salles indépendantes. Ainsi, des pressions de plus en plus fortes sont exercées sur les distributeurs de films indépendants pour priver les exploitants situés en périphérie ou bien dans les zones rurales de l'accès rapide aux films porteurs Art et Essai.

Certes, en cas de fermeture de salles indépendantes, certains grands circuits peuvent espérer un report des spectateurs vers eux : il restera partiel. Les grands groupes de l'exploitation, UGC en tête, n'ont pas compris que **le bien le plus précieux, c'était le public.** Pour l'entretenir et le développer, il faut investir dans les actions culturelles mises en œuvre depuis des années par les salles indépendantes, associées en réseau et soutenues par des dispositifs. Ces opérateurs ont visiblement oublié dans leur raisonnement, qu'affaiblir les 1000 salles municipales en commençant par les priver de l'accès aux copies des films porteurs (comme Ken Loach, Pedro Almodovar, André Téchiné, Woody Allen...), ce serait fatalement affaiblir également les sociétés de distribution spécialisées dans l'Art et Essai, le jeune public et les films familiaux (autrement dit tous les distributeurs). Mais cela reviendrait également à affaiblir, encore une fois, le Fonds de soutien qui sert toute la chaîne cinématographique.

Pour couronner le tout : **La mise en place de la diffusion numérique est imminente** et certains modèles économiques proposés pénalisent la petite exploitation. Mais c'est là un autre aspect du débat qui rejoint quand même étrangement celui qui nous préoccupe aujourd'hui.

- **le désengagement annoncé de l'Etat.**

A tout cela s'ajoute le désengagement progressif mais réel de l'état, et le non positionnement d'autres collectivités territoriales. En début d'année, de très nombreuses structures professionnelles se sont mobilisées pour demander aux pouvoirs publics le maintien des crédits des DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) destinés à l'action culturelle cinématographique (dont on a appris qu'il serait en baisse pour l'année 2008 au mois de décembre). Les récents effets d'annonce du ministère face à la grogne montante ne peuvent pas nous convaincre de l'engagement de l'état dans une politique culturelle fiable à long terme. L'action culturelle, même si elle se fait actuellement dans une économie faite de bouts de chandelle (contrat aidés, bénévoles, petites subventions des communes...) a besoin d'un minimum de soutien et de la reconnaissance des pouvoirs publics pour continuer.

Toutes ces difficultés nous renvoient à une image de l'exploitation déjà connue en France par le passé qui consisterait aujourd'hui à une exploitation à deux vitesses avec des sorties nationales pour un public qui a les moyens de fréquenter les grands complexes avec leur confiserie et des sorties largement différées pour un public rural, de villes moyennes et de banlieue.

Des choix de société sont en cours !

Parce que en tant que citoyens français, nous sommes attachés à la diversité culturelle ;

Parce que votre salle assure un service public ;

Parce que notre travail est de préserver un accès à la diversité de la production cinématographique mondiale sur l'ensemble du territoire ;

Parce que notre travail, en tant que lieu de proximité, est aussi celui de l'éducation à l'image dans notre société ;

Nous souhaitons alerter à la fois les pouvoirs publics, les élus locaux, la presse, le public et l'ensemble de la profession cinéma sur la nécessité de préserver les aides à l'action culturelle cinématographique tout en défendant les principes d'une politique volontariste pour le cinéma basée sur l'exception culturelle et l'aménagement du territoire.

Sources :

- Exploitation cinématographique : « Les salles municipales, boucs émissaires de l'imprévoyance des circuits » par François Aymé Directeur du Cinéma Jean- Eustache - Pessac (sources statistiques : « Géographie du cinéma » CNC - oct. 2007).
- Jean-Marie Tixier - Carte blanche dans *Sud-Ouest* du lundi 10 décembre 07, p.1-13.